

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

POUR : 7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, BERARD Guy

Étaient excusés : PHILIPPE Francine (pouvoir à PINATEL François), SAUNIER Jean-Marc

Étaient absents : VENERA Christophe, JOUANNEAU Fanny

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/62 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Fongibilité des crédits : conformément à la délibération n°2024/23 relative au vote du budget primitif 2024 et autorisant Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5%, Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir viré la somme de 353,58 € du chapitre 68 article 681 « dotation au provision » au chapitre 65 article 6541 « créances admises en non-valeur ».

Décision du 15 novembre 2024 : acceptation du devis de l'entreprise ROC AVENTURE pour la remise en état de la via ferrata et la purge de blocs. Montant du devis : 4 400,00 € TTC.

Décision du 15 novembre 2024 : acceptation du devis de l'entreprise SAUR pour la réparation de la fuite d'eau sur la route d'Emparis au Muret. Montant du devis : 2 457,60 € TTC.

Décision du 20 novembre 2024 : acceptation du devis de l'entreprise GARAGE PIC pour l'entretien et la préparation du passage au contrôle technique PL de l'UNIMOG. Montant du devis : 1 518,29 € TTC.

Décision du 28 novembre 2024 : acceptation du devis de l'entreprise DAUPHINE POIDS LOURDS pour la réparation du défaut de la boîte de vitesse de l'UNIMOG. Montant du devis : 772,68 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

23 DEC. 2024

